

LE CONFLIT DE 1447 A 1453 ENTRE GAND ET PHILIPPE LE BON. PROPAGANDE ET HISTORIOGRAPHIE.

door

Michèle POPULER ¹

Le conflit qui de 1447 à 1453 opposa la ville de Gand au duc de Bourgogne Philippe le Bon constitue un des épisodes les plus marquants du processus de centralisation engagé par les ducs de la maison de Valois au détriment de l'autonomie des grandes villes flamandes depuis la fin du XIV^e siècle. A l'issue d'un affrontement armé de près d'un an et demi, il déboucha en effet sur la soumission à l'Etat central de la seule de ces grandes villes qui ait encore joui de son indépendance.

Dès le moment où le conflit eut pris un tour ouvert et aussi longtemps que tous les alliés potentiels n'eurent pas clairement choisi leur camp, soit d'août 1449 à septembre 1452, l'un et l'autre adversaires se livrèrent à des opérations de propagande, diffusant une interprétation sciemment biaisée de la réalité dans le but d'influencer en leur faveur les tierces parties à même de peser sur le cours ultérieur des événements.

Pour pouvoir correctement étudier cette propagande, il est évidemment nécessaire de disposer d'une connaissance des faits dont elle se sert qui soit dégagée de l'influence qu'elle a pu exercer sur la documentation. La littérature historique ayant jusqu'à présent toujours traité le conflit de 1447-1453 dans une optique autre que celle de la persuasion politique ², il était concevable qu'elle ait sur certains points pu être abusée par des sources tendancieuses. La première partie de cet article consistera donc en un ré-examen des étapes successives du conflit. On privilégiera celles d'entre elles que les discours des deux parties en présence mirent particulièrement à contribution.

On s'attachera ensuite aux différents aspects des propagandes gantoises et ducales. Nombre de documents strictement contemporains du conflit - tels que lettres, comptes-rendus d'allocutions et comptes urbains - permettent

(1) Aspirante FNRS (NFWO).

(2) Il faut citer: V. FRIS, *La défaite de Gand et L'abaissement politique de la cité*, in: *Histoire de Gand*, Bruxelles, 1913, p. 125-137; R. VAUGHAN, *The Ghent war: 1449-1453*, in: *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Londres, 1970, p. 303-333; W. BLOCKMANS, *Ontsporing van het overleg: de opstanden. f. Gent 1447-1453*, in: *De volksvertegenwoordiging in Vlaanderen in de overgang van middeleeuwen naar nieuwe tijden (1384-1506)*, (Verhandelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren, jg. 40, nr. 90), Brussel, 1978, p. 353-363; M. BOONE, *De Gentse oorlog (1449-1453) en de vrede van Gavere: vorstelijke strategie en overwinning*, in: *Gent en de Bourgondische hertogen, ca. 1384 - ca. 1453: een sociaal-politieke studie van een staatsvormingsproces* (Verhandelingen van de koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren, jg. 52, nr. 133), p. 226-235.

de préciser quelles furent leurs cibles, leurs voies de diffusion et les argumentations dont elles firent usage³. On peut à ce stade de l'enquête avancer une première conclusion quant à la profondeur de leurs impacts respectifs; ce qui revient à tenter une explication de l'échec de l'une et du succès de l'autre puisque la ville se retrouva finalement dans un isolement presque complet tandis que le duc voyait se rallier à sa cause le reste de ses états.

Les récits que nous ont laissés les contemporains de la "guerre de Gand" viennent utilement compléter sinon corriger cette première conclusion. Oeuvres de représentants des milieux sociaux et géographiques les plus variés, ils fournissent en effet un témoignage de la manière dont les propagandes des deux protagonistes du conflit furent effectivement perçues par les populations. L'importance de leur apport leur vaut d'occuper une place prépondérante dans la présente étude.

Un ré-examen des faits

L'autonomie et la puissance du premier Membre de Flandre reposaient essentiellement sur certaines de ses coutumes, dont celle relative à la procédure régissant le renouvellement de ses dirigeants. Organisé chaque année, aux environs de la mi-août, celui-ci suivait en effet bien moins les prescriptions du privilège royal accordé en 1301 que les usages qui s'y étaient surimposés dans le courant de la seconde moitié du XIV^e siècle et réduisaient à presque rien le droit de regard du prince territorial sur la composition du magistrat urbain: au lieu d'être choisis par un collège de huit électeurs représentant équitablement le comte et les échevins sortants, les nouveaux échevins étaient en pratique majoritairement désignés par le grand-doyen des tisserands et celui des "petits métiers"⁴. Ces derniers étaient élus par les assemblées des métiers pour une durée de deux ans, l'un à Pâques et l'autre à la mi-août⁵.

Cet état de chose ne fut pas contesté avant 1435⁶. Les ducs avaient été jusque là trop absorbés par la Guerre de Cent Ans ou par l'acquisition - rarement pacifique - de nouveaux territoires pour se préoccuper des libertés que pouvaient indûment s'arroger les Gantois. Philippe le Bon les toléra

(3) Partie intégrante de la démonstration dans laquelle s'insère nécessairement l'étude des chroniqueurs du conflit de 1447-1453 entreprise ici, ces trois points seront dans les pages qui suivent réduits à l'essentiel. Développés de façon détaillée, ils pourraient en effet faire l'objet d'un article à part entière.

(4) Cette question a été étudiée à fond par: M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen...*, p. 33-48. Il faut noter que les commissaires délégués par le prince pour superviser l'élection étaient systématiquement gratifiés d'un don par les autorités de la ville (M. BOONE, *Dons et pots de vins, aspects de la sociabilité urbaine au bas Moyen Age. Le cas gantois pendant la période bourguignonne*, in: *Revue du Nord*, t. 70, 1988, p. 485). Ce fait n'est peut-être pas étranger à la facilité avec laquelle ils se plièrent à la coutume qui leur retirait presque tout pouvoir. A. DERVILLE a émis une semblable hypothèse pour le cas de Lille (*Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'état bourguignon*, in: *Revue du Nord*, t. 56, 1974, p. 343 et n. 8).

(5) M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen...*, p. 45-46.

(6) *Ibidem*, p. 224-226.

par la suite une dizaine d'années encore, donnant provisoirement la préférence à une politique, plus souple, de contrôle informel des autorités de la ville ⁷.

Dans cette perspective, la personne des deux grands-doyens revêtait évidemment aux yeux du duc une importance décisive. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait, en décembre 1446 ou dans les premiers jours de janvier 1447, convoqué devant lui un candidat au grand-décanat des métiers qu'il soupçonnait d'être hostile à sa politique, le grand-doyen des fripiers Daneel Sersanders, et lui ait fait comprendre qu'il souhaitait le voir renoncer à ses ambitions ⁸. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il dut obtenir du même Sersanders ainsi que de ses partisans Lievin De Pottere et Lievin Sneevoet, respectivement doyen des fourreurs et des épiciers⁹, tous trois membres jugés influents du grand conseil de la cité, la promesse de soutenir auprès de cette assemblée son projet d'introduire en Flandre une taxe sur le sel similaire à la gabelle française ¹⁰.

Le grand conseil gantois, généralement désigné sous le nom de "Collace", réunissait les représentants des petits métiers, ceux de la draperie et

(7) W. BLOCKMANS (*Het wisselingsproces van de Gentse schepenen tijdens de 15de eeuw*, in: *Handelingen van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent (HMGOG)*, t. 41, 1987, p. 87) a montré qu'à partir de 1436, Philippe le Bon parvint à placer à la tête de l'administration gantoise bon nombre de partisans de sa politique. Significativement, ce sont "de ghene die 't regement van der ... stede ghehad hebben binnen XV oft XVI jaren herwaerts" que les Gantois chargèrent de tous les torts lorsqu'en janvier et février 1452, ils s'efforcèrent de justifier aux yeux de leur prince la conduite de la ville à présent jugée rebelle par celui-ci (cf. les instructions données le 10 janvier 1452 aux Membres de Flandre et la lettre adressée à la duchesse Isabelle de Portugal, ainsi sans doute qu'à son époux, le 5 février suivant. Ces deux documents sont reproduits dans: *Dagboek van Gent van 1447 tot 1470 met een vervolg van 1477 tot 1515*, éd. V. FRIS, t. 1, Gand, 1901, respectivement p. 253-261 - voir plus particulièrement les p. 253-256 - et p. 284-297).

(8) Cf. n. 15.

(9) V. FRIS (éd.), *Dagboek...*, t. 1, *Alphabetische Naamlijst*, p. 373 et 376.

(10) V. FRIS affirmait en 1903 (*Een strijd om het dekenschap te Gent in 1447*, in: *Bulletijn van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, t. 11, p. 87) que Philippe le Bon avait acheté les voix d'une majorité de doyens des "petits métiers" - dont Daneel Sersanders - et de jurés de la draperie. Dans son *Histoire de Gand*, parue dix ans plus tard (Bruxelles, 1913, p. 125), il ne faisait plus mention que de "quelques doyens des métiers". Les auteurs ultérieurs ont tous opté pour cette seconde - et plus prudente - version, quoiqu'ils se réfèrent toujours à l'article de 1903 (R. VAUGHAN, *Philip the Good...*, p. 307; W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 354; M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen...*, p. 225). Celui-ci étant, de même que l'*Histoire de Gand*, dépourvu de tout appareil critique, il a paru nécessaire de vérifier cette donnée. Il semblerait que, parmi la documentation relative au conflit de 1447-1453, seuls deux textes s'y rapportent: un mandement ducal du 4 juin 1451 et le compte-rendu d'un communiqué de Philippe le Bon transmis à la Collace, le 30 juillet 1451, par l'intermédiaire de députés de la ville. L'un et l'autre reproduits par l'auteur du *Dagboek* (t. 1, p. 105-112, 114-125, plus particulièrement p. 109-110 et 116), ils représentent vraisemblablement la source à laquelle V. FRIS a puisé son information. A les en croire, le duc se serait cependant contenté des promesses - bien sûr rétribuées ("... up welke eeden ende ghefloften ons alsoe ghedaen, wy de neerendstichede ende vervolghen daeromme daden doen..."), mandement ducal, éd. citée, p. 110) - de Sersanders, De Pottere et Sneevoet. En l'absence d'autres indications - les comptes de la Recette générale des finances pour les années 1446 et 1447 (anc. st.) ne font mention d'aucune largesse en faveur de membres de l'assemblée gantoise (ADN, B.1991, poste "Dons et recompensations", fos 161-200; B.1994, même poste, fos 146-177) -, il faut donc s'en tenir à ceci.

les membres de la bourgeoisie n'appartenant pas à ces deux catégories ou "poorterie". Il avait le droit de refuser au prince la levée d'un nouvel impôt. Chacun des trois groupes - ou plus précisément: "membres"¹¹ - y représentés détenait une seule voix; les décisions étaient prises à la majorité simple¹². Le membre de la poorterie étant traditionnellement plutôt favorable au pouvoir central¹³, il suffisait à ce dernier de s'assurer le consentement d'un autre membre - celui des petits métiers, par exemple - pour voir sa proposition presque à coup sûr entérinée.

Lorsqu'en janvier 1447, Philippe le Bon prit la peine de demander lui-même à la Collace de bien vouloir lui accorder la levée d'une taxe sur le sel, il était donc pratiquement certain d'obtenir une réponse positive. L'assemblée lui opposa cependant un refus catégorique¹⁴. Immédiatement ensuite, il convoqua à nouveau le doyen des fripiers, lequel s'était donc bien mal acquitté de sa mission et avait de surcroît poursuivi sa campagne en vue des prochaines élections, et lui enjoignit, expressément cette fois, de renoncer à briguer les fonctions de grand-doyen; en contrepartie, "hij hem naer sijnen staet wel voorsien soude van anderen staete ende officien"¹⁵.

(11) Sur cette division de la population gantoise en trois membres et son importance pour la stabilité interne de la ville, cf. e.a.: W. PREVENIER et M. BOONE, *Le rêve d'un Etat urbain*, in J. DECAVELE (dir.), *Gand. Apologie d'une ville rebelle*, Anvers, 1989, p. 81-82.

(12) L'origine et le fonctionnement de la Collace gantoise sont décrits dans: M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen...*, p. 28-33. Le droit de refuser un impôt au prince que détenait cette assemblée reposait sur un acte accordé par Louis de Nevers en 1325 et confirmé par Philippe le Bon en 1433 (éd. dans: A.E. GHELDOLF, *Coutume de la ville de Gand*, t. 1, Bruxelles, 1868 (Recueil des Anciennes Coutumes de la Belgique), p. 512 et 613-614).

(13) H. VAN WERVEKE, *Gand. Esquisse d'histoire sociale*, Bruxelles, 1946, p. 52 et 60.

(14) V. FRIS a d'abord assigné à cet incident la date des 10 et 11 janvier 1447 (*Een strijd...*, p. 87) et ensuite celle du 12 janvier (*Histoire de Gand*, p. 125). L'une et l'autre sont fatalement erronées car le duc se trouvait alors soit à Maldegheem, soit à Bruges (H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467), et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, 1940 (Commission Royale d'Histoire, in 4°), p. 246); Le *Dagboek* - l'unique source connue qui ait trait à cet épisode - donne pour seule précision chronologique "anno XIIIc XLVI [anc. st.]" (t. 1, p. 57), ce qui correspond à la fourchette 17 avril 1446 - 8 avril 1447. Philippe le Bon n'effectua que trois séjours à Gand durant cette période: du 27 au 29 juin/4 juillet 1446, du 11 décembre au 5 janvier 1447 et du 17 au 20 de ce dernier mois (H. VANDER LINDEN, *Itinéraires...*, p. 240-247). Si l'on accepte l'indication, somme toute fort plausible, selon laquelle il aurait ensuite quitté la ville pour un assez long laps de temps (*Dagboek...*, t. 1, p. 68: "... de begheerte van den prince was... onseyt, daer omme dat den hertoghe gram was ende track uuter stede ende bleeffter langher huute". Voir plus loin, n. 32 et 34, sur la durée de cette absence du duc), on arrive à la conclusion que la séance de la Collace où fut débattue la question de la gabelle dut avoir lieu soit entre les 27 juin et 4 juillet 1446, soit entre les 17 et 20 janvier 1447, la deuxième possibilité paraissant de loin la plus plausible: il est en effet peu vraisemblable qu'un an se soit écoulé entre le moment où le duc tenta d'obtenir l'accord de l'assemblée gantoise et celui où il réunit les Membres de Flandre (cf. W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 252). Les comptes de la ville de Gand, et notamment le poste "Presenten ende ghiften", ne comportent malheureusement pas de notations permettant de corroborer cette déduction (SAG, série 400, n° 16 (mi-août 1446 - mi-août 1447), f° 307 r° ss).

(15) Les deux entrevues au cours desquelles le duc essaya de convaincre Sersanders de renoncer au grand-décanat sont rapportées par V. FRIS (*Een strijd...*, p. 85-87), qui ne précise pas la date de la première et place la seconde à la fin de décembre 1446. L'historien gantois s'est ici à l'évidence inspiré d'un passage de la *Chronijcke van Ghendt door Jan Van den Vivere en eenige andere aantekenaars der XVIe en XVIIe eeuw* (éd. F. DE POTTER, Gand, 1885, p. 7-34 et plus particulièrement, p. 15-20) qui reprend la réponse faite par le duc, le 31 août 1449, aux

Loin d'être intimidé, Daneel Sersanders mit au contraire tout en oeuvre pour garantir son triomphe et, le 15 août 1447, obtint effectivement la charge tant convoitée¹⁶. Le projet de gabelle avait entretemps été soumis aux Membres de Flandre, quoique son rejet par la Collace ne lui laissât plus guère de chance d'être accepté par cette assemblée, où l'opinion des Gantois prévalait généralement¹⁷. Ce serait d'ailleurs parce que ces derniers avaient fini par refuser purement et simplement d'encore participer aux délibérations que la négociation du nouvel impôt fut abandonnée à la

députés envoyés par la ville au lendemain de l'annulation de l'élection scabinale; il en cite en effet de nombreux passages. Selon ce document, qui ne donne aucune indication chronologique précise, Philippe le Bon se serait tout d'abord borné à convoquer Sersanders et le grand-doyen des métiers alors en fonction, Pieter Hueribloc, pour leur signifier que le prochain grand-doyen devrait être "eenen notabelen man van den lede van de neeringhe", excluant ainsi à mots couverts la candidature du doyen des fripiers qui, avant de s'être acheté la franchise de ce métier, appartenait, de par sa famille, au membre de la poorterie. Outre le duc, Hueribloc et Sersanders, la seconde entrevue aurait également réuni De Potere, Sneevoet, trois partisans du grand-doyen et les plus hauts officiers du gouvernement - le chancelier et le président du Grand Conseil - de même que les principaux représentants du prince en Flandre - le souverain bailli et le président de la "Camere van den Raede". Ce dernier, prenant la parole au nom de Philippe le Bon, y aurait non seulement fait savoir "dat hij niet en wilde... dat hij, Daneel [Sersanders], hueverdeken ghemaect worde te halve ougste naestcommende", mais aurait également enjoint aux Gantois présents de s'accorder sur les noms de "drije ofte vier notabel persoonen van den lede van de neeringhe" et de les communiquer au duc "wel te tijd voor half ougste... omme te dier waerf ende sonder verminderthede van de costuymen ende rechten van den zelven lede bij mijnen gheduchten heere den eenen daer uuyt ghecosen te sijne". L'acte ducal qui fut dressé à l'issue de cette confrontation a en fait été conservé. Il correspond en tous points aux données fournies par le discours du 31 août 1449 et est très précisément daté du "venredi vintiesme jour de janvier mil quatre cens quarante six [anc. st.]" (ADN, B. 1284/15836). La première entrevue ayant eu lieu à Gand "zekere tijt" avant la seconde (*Chronijcke...*, p. 17), il faut très vraisemblablement la situer entre le 11 décembre 1446 et le 5 janvier 1447, dates limites de l'unique séjour que le duc ait fait dans cette ville après la mi-août 1446 - le discours du 31 août 1449 précise que Hueribloc avait déjà entamée la seconde année de son mandat lorsque le duc convoqua Sersanders pour la première fois (*Ibidem*, p. 16) - et avant les 17-20 janvier 1447 (cf. ci-dessus, n. 14). Philippe le Bon tenta donc une première fois d'exercer un contrôle sur les futures élections au grand-décanat des métiers avant la séance de la Collace et s'y essaya une seconde fois après celle-ci. C'est erronément, et vraisemblablement sur base d'une mauvaise lecture de l'article de V. FRIS, que R. VAUGHAN (*Philip the Good...*, p. 310) présente l'intervention ducale comme une conséquence du refus de la taxe sur le sel par l'assemblée gantoise. Négligeant la première entrevue, W. BLOCKMANS (*De volksvertegenwoordiging...*, p. 354-355 et n. 257) défend lui-aussi cette interprétation. M. BOONE (*Gent en de Bourgondische hertogen...*, p. 225) ne se hasarde pas à préciser la succession des événements et, quoiqu'il se réfère à l'article de V. FRIS, situe en 1447 les manœuvres par lesquelles Philippe le Bon espérait écarter Sersanders des fonctions de grand-doyen.

(16) Selon le discours du 31 août 1449, Sersanders aurait, dès avant l'entrevue du 20 janvier 1447, promis de nombreux petits doyens de leur accorder "officien ende diensten van de stede" s'il était élu (*Chronijcke...*, p. 17-18). Ceci se trouve confirmé par l'acte ducal du 20 janvier 1447. Philippe le Bon y déclare en effet "nulles et de nulle valeur", les "grandes aliances et confederacions" que Sersanders et ses partisans, ainsi d'ailleurs que ceux du grand-doyen alors en fonction, avaient "fait[es], promis[es] et juré[es]... les ungs contre les autres ... pour... parvenir à leurs pretencions" (ADN, B. 1248/15836); ce qui implique bien que ces "aliances" aient réellement existé. Juste avant la mi-août, le doyen des fripiers aurait encore réuni la majorité des petits doyens et les aurait tenus enfermés jusqu'à la dernière minute, "omdat se niemant adverteren en souden contrarie van hem" (*Chronijcke...*, p. 20).

(17) W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 252.

fin d'août 1447, sans que le pouvoir central ait atteint ses objectifs¹⁸. On se doute cependant que Bruges, Ypres et le Franc n'avaient pas non plus envisagé avec plaisir de renoncer à leur principal moyen de pression sur le duc en lui accordant la perception d'une taxe "qui ne prendrait jamais fin"¹⁹.

En août 1449, il devint clair que la tolérance jusqu'alors manifestée par le pouvoir central à l'égard des coutumes gantoises avait désormais fait son temps. Contestant la validité de l'élection scabinale qui venait d'avoir lieu, Philippe le Bon exigea l'organisation d'élections anticipées qui se dérouleraient suivant une procédure présentée comme exceptionnelle, en fait conforme aux stipulations du privilège de 1301²⁰. Le magistrat ainsi élu, nécessairement bien plus favorable au pouvoir central que celui dont Sersanders avait en grande partie déterminé la composition, aurait dû entériner la suppression des coutumes portant préjudice au pouvoir ducal. Il n'en fit pourtant rien, n'ayant osé s'y résoudre sans l'accord d'une Collace bien sûr hostile à cette mesure²¹. Le statut quo par lequel se soldait l'opération n'était cependant qu'apparent: avant d'être bannis de Flandre par le duc en août 1451, Daneel Sersanders et ses amis eurent le temps de sensibiliser particulièrement la population au respect de ce qu'elle pouvait considérer comme ses droits²², de sorte que la moindre atteinte à ceux-ci suffirait bientôt à la mobiliser, avec une ampleur dépassant d'ailleurs de loin les besoins de la fraction oppositionnelle de la classe politique²³.

Au mois d'octobre 1451, le duc commit un abus de pouvoir flagrant en interdisant aux échevins de Gand de statuer sur le sort de certains de ses

(18) Le compte du Franc relatif à la séance de l'assemblée des Membres qui se tint à Bruges le 29 août 1447, précise que les députés y furent envoyés "omme te communicateerne up myns gheduchts heeren verzouc angaende den zoute ende was doe niet ghedaen mids dat die van Ghend niet en camen" (AGR, Chambre des Comptes, compte n° 42558, f° 42 v° - 43 r°). La question de la taxe sur le sel ne fut par la suite plus jamais à l'ordre du jour des réunions de l'assemblée des Membres (W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 355).

(19) Selon les mots du chroniqueur Jacques DU CLERCQ (*Mémoires*, éd. J.A.C. BUCHON, Paris, 1838 (Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France, vol. 8), p. 40):

(20) On trouvera une première relation de l'élection de 1449 et de son annulation dans le discours ducal du 31 août déjà cité (*Chronijcke...*, p. 10-15); la remontrance que les députés de la ville adressèrent à leur prince au mois de novembre 1449 (*Dagboek...*, t. 1, p. 70-80) en offre une seconde, évidemment quelque peu divergente. La procédure suivie lors du renouvellement anticipé est détaillée dans un mandement de Philippe le Bon du 8 mars 1450, destiné aux commissaires qui le représentèrent à cette occasion (éd. dans: V. FRIS, *Oorkonden betreffende den opstand van Gent tegen Philips den Goede (1450-1453)*, in: HMGOG, t. 4, 1901-1902, p. 58-64).

(21) Cf. *Dagboek...*, t. 1, p. 85-99.

(22) Ce que l'on sait de la campagne de propagande alors menée par les opposants au pouvoir central repose entièrement sur le discours de Philippe le Bon du 31 août 1449 (*Chronijcke...*, p. 12) et le mandement du même du 4 juin 1451 (*Dagboek...*, t. 1, p. 106 et 108-110), sources évidemment suspectes de partialité. On peut cependant leur accorder foi sur ce point. L'argumentation qu'elles prêtent à Sersanders et ses partisans est en effet étroitement similaire à celle qui apparaîtra plus tard dans des documents d'origine gantoise; le sérieux avec lequel le duc s'employa à contrer cette campagne de propagande interdit par ailleurs de mettre en doute son existence.

(23) Ce processus est clairement décrit dans: W. BLOCKMANS, *Revolutionnaire Mechanismen in Vlaanderen van de 13de tot de 16de eeuw*, in: *Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen*, t. 19, 1974, p. 134-135.

partisans, cependant justiciables du tribunal de la ville. En signe de protestation, les métiers décrétèrent aussitôt une grève générale. Le bailli, sans lequel les échevins ne pouvaient se réunir, se trouva pris en tenailles entre les exigences d'une population qui se faisait menaçante et les ordres de son prince. Il résolut de quitter la ville, décision grave puisqu'elle y paralysait l'exercice de la justice légale. Les armes à la main, les habitants obtinrent alors des grands doyens la condamnation à mort et l'exécution des partisans ducaux. Ils devaient plus tard remédier à l'absence du bailli par l'élection d'un justicier, lui-même ensuite remplacé par trois "hooftmannen" qui prirent le commandement de la cité, y instaurèrent un régime de terreur et en organisèrent la défense, édictant dans ce but des ordonnances qui pouvaient même s'adresser à l'ensemble de la châtellenie²⁴. Du moment où le bailli eut abandonné son poste, les éléments gantois modérés, représentés entre autres par les autorités traditionnelles de la ville, tentèrent d'apaiser le conflit par la voie des négociations notamment grâce à l'entremise des Membres et Etats de Flandre. A présent ouvertement décidé à maîtriser ses sujets par la force (mais ce projet ne remontait-il pas à l'échec de l'initiative prise en août 1449?)²⁵, Philippe le Bon leur opposa jusqu'au bout une politique dilatoire qui lui laissait toutes les apparences du bon droit: il attendit plus d'un mois pour leur annoncer qu'il ne renverrait pas son bailli tant qu'ils n'auraient pas déposé les armes; ensuite sollicité de délivrer des saufs-conduits aux députés de la ville qui viendraient le trouver, il laissa s'écouler trois semaines avant de répondre qu'il n'engagerait pas de pourparlers avant que les "hooftmannen" n'aient été démis de leurs fonctions²⁶. Inévitables, les hostilités éclatèrent le 7 avril 1452; elles se concluraient, à la fin du mois de juillet 1453, par l'écrasement des rebelles, réduits à la signature d'un traité qui mettait définitivement fin à leur autonomie.

Les auteurs sont unanimes à considérer comme point de départ du conflit le refus de la taxe sur le sel par la Collace en janvier 1447²⁷; les derniers en date précisant que l'échec alors essuyé par sa politique de contrôle informel de la ville aurait déterminé le duc à tout tenter pour recouvrer sur

(24) V. FRIS, *Histoire de Gand*, p. 127-129. Cette partie de son exposé se fonde essentiellement - sinon uniquement - sur le *Dagboek...*, t. 1, p. 128-305 et la *Kronijk van Vlaenderen van 580 tot 1467*, éd. P. BLOMMAERT et C.P. SERRURE, t. 2, Gand, 1840 (Maetschappij der Vlaemsche Bibliophilen), p. 118-128.

(25) Philippe le Bon prit dès le début du mois de décembre 1451 la décision de soumettre Gand à un blocus; l'intervention des Membres de Flandre en retarda seule l'exécution jusqu'au 15 mars suivant (W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 358-369 et ID., *Handelingen van de Leden en van de Staaten van Vlaenderen 1419-1467*, en cours de publication, (CRH, in 4°), n° 1149 D). Sur le déroulement général des négociations: ID., *De volksvertegenwoordiging...*, p. 358-360.

(26) *Dagboek...*, t. 1, p. 178-179 et 274-276; *Kronijk...*, t. 2, p. 116-117; W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 359.

(27) V. FRIS, *Histoire de Gand*, p. 125-126; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 2, Bruxelles, 1903, p. 336-337; R. VAUGHAN, *Philip the Good...*, p. 306-307; W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 353-355; M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen...*, p. 225.

celle-ci une autorité formellement bien établie²⁸. Dans la mesure où ce renversement effectif de la politique ducale a pu être provoqué par un événement précis, c'est cependant à l'élection de Daneel Sersanders à la charge de grand-doyen des métiers en août 1447 qu'il faudrait en attribuer la responsabilité.

En effet, si l'attitude de l'assemblée gantoise, et plus particulièrement de certains de ses membres, dut fort déplaire au duc, le fait même qu'il ait ensuite encore essayé d'influencer le choix du futur grand-doyen des métiers montre qu'elle ne l'avait pas déterminé à renoncer aux procédés employés jusqu'alors. Tout au plus l'aura-t-elle confirmé dans l'idée que le doyen des fripiers ne comptait pas parmi ses plus ardents partisans et ainsi disposé à d'autant moins s'accomoder de son accession au pouvoir. Celle-ci se trouve par ailleurs plus logiquement à l'origine de l'intervention ducale d'août 1449 que l'opposition manifestée par la Collace au début de l'année 1447. D'une part parce qu'en reprenant en main la nomination des échevins Philippe le Bon ne s'assurait nullement la docilité de l'assemblée des trois membres²⁹. D'autre part, parce qu'on voit mal pourquoi il aurait postposé son intervention jusqu'en 1449 si vraiment celle-ci répondait aux événements de janvier 1447: il aurait dans ce cas pu agir dès le mois d'août de la même année ou - on peut le supposer n'avoir pas voulu nuire aux négociations, pourtant déjà fort compromises, alors en cours avec les Membres de Flandre³⁰ - du moins en 1448; l'annulation de l'élection scabinale de 1449 constituait par contre la meilleure réaction à l'échec de la tentative d'intimidation de Daneel Sersanders: arrivé à la fin de son mandat de grand-doyen, celui-ci se voyait ainsi écarté de la place qu'il s'était, selon l'usage alors en vigueur, réservé parmi les nouveaux échevins. Puisque, comme la règle le prescrivait, deux nouvelles magistratures devaient s'être écoulées avant qu'il ne puisse à nouveau accéder à une semblable dignité³¹, il se retrouvait par conséquent exclu de la vie politique jusqu'en août 1451. Il serait alors toujours temps pour le duc de recourir à une solution plus drastique et de décréter le bannissement du trop remuant leader de l'opposition gantoise.

Il faut en outre signaler que, contrairement à ce qui a été écrit, le rejet du nouvel impôt par la Collace ne détermina aucunement Philippe le Bon

(28) W. BLOCKMANS, *Corruptie, patronage, makelardij en venaliteit als symptomen van een ontluikende staatsvorming in de Bourgondisch-Habsburgse Nederlanden*, in: *Tijdschrift voor Sociale Geschiedenis*, t. 11, 1985, p. 242-243; M. BOONE, *Dons et pots-de-vins...*, p. 486.

(29) En 1537 encore, alors que le renouvellement du magistrat était réglé par les dispositions de la paix de Cadzand (1492), qui reprenaient en fait presque exactement celles du privilège de 1301 (W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 75), la Collace n'hésita pas à refuser une aide importante à Charles Quint (J. DECAVELÉ et P. VAN PETEGHEM, *Gand "absolument" domptée*, in: J. DECAVELÉ (dir.), *Gand. Apologie...*, p. 108).

(30) Il ne semble cependant pas avoir nourri de telles considérations: il fit libérer des prisonniers du Franc et confisquer les biens d'un bourgeois de Gand précisément à l'époque où les Membres discutaient de la taxe sur le sel (W. BLOCKMANS, *De volksvertegenwoordiging...*, p. 355 et n. 259).

(31) On ne pouvait par ailleurs redevenir grand-doyen des métiers qu'après six ans d'inter-ruption, voir: M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen...*, p. 46.

à ne plus mettre les pieds à Gand ³²; avant d'y revenir lors de sa Joyeuse Entrée de 1458, par laquelle il signifierait solennellement son pardon à la ville ³³, il y séjourna encore, avec quelques courtes interruptions, du 27 mai au 17 juillet 1447 ³⁴. Enfin, ce n'est qu'en octobre ou novembre de la même année qu'il fit déplacer le siège du Conseil de Flandre de Gand à Termonde ³⁵, geste par lequel il avait déjà démontré son mécontentement à la ville ³⁶. On ne peut évidemment exclure que, tout comme son absence prolongée, cette dernière mesure n'ait pas seulement été inspirée au duc par l'accession au pouvoir de son principal opposant mais également par le rôle qu'avaient joué les Gantois dans l'échec des négociations entreprises avec les Membres de Flandre au sujet de la taxe sur le sel. La chronologie des événements ne permet en tous cas pas de trancher sur ce point.

La propagande

Durant les deux années consécutives à août 1449, les leaders de l'opposition gantoise propagèrent parmi les habitants de la ville leur interprétation des événements jusqu'alors survenus. Ils y accusaient Philippe le Bon d'avoir enfreint les coutumes relatives au renouvellement du magistrat et, se posant en victimes de leur dévouement à la cause commune, prétendaient être en but à la rancune du duc pour lui avoir refusé l'imposition de la taxe sur le sel ³⁷.

Lorsqu'après le départ du bailli la situation se fut soudainement détériorée, la ville s'efforça d'obtenir l'appui d'autres communautés urbaines.

Aussi longtemps que l'affrontement armé ne leur parut pas inéluctable (c-à-d jusqu'à l'annonce du blocus), les Gantois se tinrent à un discours prudent, qui ne risquait pas trop de compromettre les chances de solution pacifiques du conflit: les irrégularités commises étaient une conséquence directe de l'absence absolument injustifiée du bailli, mais la responsabilité

(32) V. FRIS, *Een strijd...*, p. 87, et *Histoire de Gand*, p. 113; l'auteur se base sur le passage du *Dagboek* cité ci-dessus (n. 14), qui semble effectivement sous-entendre que le duc quitta la ville pour n'y plus revenir avant la fin du conflit. Cette inexactitude procède vraisemblablement d'une relation a posteriori de l'événement. En fait d'informations relatives à la séance de la Collace de janvier 1447, le chroniqueur gantois se borne en effet à reproduire le discours qui y fut prononcé au nom et en la présence de Philippe le Bon par le souverain bailli de Flandre et à commenter en quelques mots l'issue de l'assemblée (*Dagboek...*, t. 1, p. 57-68). Il passe ensuite immédiatement aux incidents d'août 1449, qu'il évoque de manière nettement plus détaillée. On peut donc supposer qu'il ne prit pas la plume avant cette époque, d'autant plus que, comme il le précise lui-même, une copie du discours ducal avait été communiquée à chacun des trois membres de la Collace: il lui était donc loisible de retranscrire précisément ce texte à plus de deux ans et demi de distance.

(33) E. DHANENS, *De Blijde Inkomst van Filips de Goede in 1458 en de plastische kunsten te Gent*, in: *Mededelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Schone Kunsten*, t. 48, Brussel, 1987, p. 55.

(34) H. VANDER LINDEN, *Itinéraires...*, p. 250-251.

(35) J. BUNTINX (*Inventaris van het Archief van de Raad van Vlaanderen*, Bruxelles, 1964, p. 10) situe simplement ce déménagement en 1447. V. FRIS (*Histoire de Gand*, p. 125) le considère comme consécutif à l'élection de Sersanders. Les comptes du Conseil montrent que celui-ci était encore à Gand le 16 octobre 1447 et se trouvait déjà à Termonde le 24 novembre suivant (AGR, Chambre des Comptes, compte n° 21815, f° 5 v°).

(36) W. PREVENIER et M. BOONE, *Le rêve...*, p. 99.

(37) Cf. n. 22.

de celle-ci n'incombait pas tant au duc - "want elc wel beseft dat noyt zulk voorstel ne quam uit zynen edelen ghedochte" - qu'à deux de ses conseillers d'origine gantoise, Pieter Baudins et Jooris De Bul, auxquels s'étaient acouinés d'anciens membres du gouvernement de la cité soucieux de détourner l'attention de leurs malversations. Ils firent part de ce point de vue aux autorités des villes de leur châtellenie ainsi qu'à celles des Membres de Flandre et de la cité de Liège, leur demandant la plupart du temps de le relayer auprès de leurs administrés³⁸.

Les hostilités entamées, les Gantois estimèrent nécessaire de recourir à une argumentation plus percutante, proche de celle qu'avaient déjà développée Sersanders et ses partisans: rageant de s'être vu refuser l'impôt sur le sel par la ville, Philippe le Bon lui aurait tout d'abord marqué son ressentiment en refusant d'en encore y paraître. Toujours sous l'influence de ses mauvais conseillers, il aurait ensuite résolu de s'en venger; il s'en prit donc à ses privilèges, priva ses habitants du représentant de sa justice et, sourd à leurs supplications, leur déclara finalement la guerre après les avoir rendu rebelles malgré eux. Ainsi les Gantois payaient-ils seuls le prix d'un refus qui profitait à la Flandre tout entière et même aux autres pays du duc; il était par conséquent bien légitime qu'ils prétendissent à un soutien de leur part. Les premiers qu'ils essayèrent de rallier à cette thèse furent les magistrats de Tournai, des Membres de Flandre et des villes de la châtellenie, à la fin du mois de mars 1452³⁹. Devant le peu de succès rencontré par cette entreprise⁴⁰, ils se tournèrent vers les dirigeants des villes hollandaises, mais ceux-ci ne leur réservèrent pas un meilleur accueil⁴¹. Déses-

(38) Voir entre autres: la lettre envoyée à Courtrai fin novembre-début décembre 1451 (résumé de sa teneur en tête de la lettre de Philippe le Bon à la même ville en date du 10 décembre 1451, éd. L.P. GACHARD, *Analectes historiques*. V, in: *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 2ème série, t. 9, 1857, p. 106-108. Le poste "messagiers ende boden [venus de l'extérieur]" des comptes de Courtrai (AGR, Chambre des Comptes, compte n° 33197 (1451), fos. 26 v° - 27 r°) ne comporte presque pas d'indications chronologiques et ne permet pas de préciser la date de réception de la lettre des "rebelles". Le poste "boden die ghesonden ende van buten incommen zijn" des comptes de Gand (SAG, série 400, n° 17 (août 1451 - août 1452), fos 173 ss.) est quant à lui tout aussi imprécis: les messages reçus sont en général seuls datés et le fait qu'ils ne soient de loin pas toujours consignés dans l'ordre chronologique n'autorise pas vraiment à en déduire les dates des messages envoyés dont les mentions sont intercalées. Si le contenu très succinct des notations fournies par cette source ne laisse pas non plus conclure à l'envoi d'une lettre similaire à celle que reçut Courtrai aux autres villes de la châtellenie, elle présente néanmoins l'intérêt d'attester la fréquence avec laquelle Gand s'adressait à ces dernières); la lettre à Liège du 8 décembre (*Dagboek...*, t. 1, p. 188-192); les instructions communiquées aux députés de Bruges, d'Ypres et du Franc le 10 janvier 1452 (*Ibidem*, p. 252-261), la lettre à Termonde du 20 janvier (*Ibid.*, p. 266-268; indication de l'envoi d'une lettre similaire aux autres villes du quartier de Gand dans la lettre du comte de Saint-Pol aux autorités gantoises en date du 1er février, *Ibid.*, p. 279).

(39) Lettre du 24 mars 1452 à Termonde, Alost, Ninove, Grammont, Audenarde et Courtrai (*Ibid.* p. 305-308), lettre du 27 mars aux trois Membres de Flandre - *Ibid.* p. 319-321), lettre envoyée fin mars à Tournai (cf. la réponse de cette dernière en date du 28 mars - *Ibid.* p. 329-331).

(40) Des villes de Flandre, seule Ninove publia la lettre des Gantois et s'affirma prête à prendre leur parti (cf. les réponses, s'échelonnant entre le 25 et le 31 mars, des petites villes du quartier de Gand - *Ibid.*, p. 308-318 - ainsi que la réponse de Bruges du 28 mars, cette dernière rendant également compte de la position d'Ypres et du Franc - *Ibid.*, p. 321-324).

(41) Lettre envoyée à Dordrecht entre les 7 et 25 avril (*Ibid.*, t. 2, p. 101-104), lettre reçue par Leyde le 22 avril d'après les comptes de cette dernière ville, cf. A. JONGKEES, *Holland*

perant alors d'obtenir la collaboration d'aucun pouvoir local, ils résolurent à la fois de s'adresser directement à la population de l'autre plus grande ville du comté et d'en référer au roi de France lui-même. Dans les derniers jours de mai, ils vinrent mettre le camp devant Bruges et demandèrent à parler aux habitants. Les autorités de la cité ayant gardé les portes de la cité obstinément fermées, ils n'eurent d'autre ressource que de s'en retourner bredouilles⁴². Charles VII, quant à lui, saisit l'occasion de s'immiscer dans les affaires de son trop puissant rival et dépêcha ses ambassadeurs auprès des deux belligérants. Une trêve de six semaines fut conclue et on organisa à Lille un "Parlement" où les représentants de l'une et l'autre partie défendirent longuement leur cause devant les ambassadeurs royaux. Plus sensibles à l'or du duc qu'à tout autre argument, ceux-ci rendirent, le 4 septembre 1452, une sentence à ce point favorable à Philippe le Bon qu'elle put servir de modèle au traité par la suite imposé aux vaincus⁴³.

L'issue du "Parlement de Lille" ôtait aux Gantois leur dernier espoir de s'adjoindre un allié; le recours à la propagande devenait désormais de part et d'autre inutile.

Le duc ne pouvait évidemment rester indifférent à la propagande gantoise. Il y répondit sur le champ: s'il se mêlait d'un peu près du gouvernement de la cité, ce n'était pas pour se venger d'un impôt refusé, mais bien parce qu'il estimait de son devoir de ne pas tolérer plus longtemps l'usage de coutumes abusives qui portaient préjudice à ses droits et au bien-être général de ses sujets. D'abord défendue devant les députés des seuls Membres de Flandre⁴⁴, cette argumentation fut très vite également portée à la connaissance des représentants des petites villes et châtellenies ainsi que des deux autres Etats du comté⁴⁵. Les uns comme les autres reçurent vraisem-

en de Gentse oorlog van 1452-1452, in: *Handelingen van het zeventiende vlaamse filologencongres*, Louvain, 1947, p. 64 et n. 5 - cet article a été réimprimé dans E. VAN DE WERFF e.a., *Burgundica et varia. Keuze uit de verspreide opstellen van prof. dr. A.G. JONGKEES*, Hilversum, 1990, p. 48-51). Les seules mentions que les comptes de Gand fassent de l'envoi de messagers en Hollande datent également du mois d'avril 1452 (SAG, série 400, n° 7, f° 184 r° - "Item ghegheven den XIXsten dach in Aprille eenen bode ghesonden met brieven in Hollant ende Zeelant..." - et f° 185 v° - "Item ghegheven Symoen Uutenhove, messagier, van dat hem gheleent was omme te treckene in Hollandt ende in anderen plaetsen met brieven... den XVsten dach in Aprille...").

(42) Cet épisode est relaté dans une lettre des autorités brugeoises au duc en date du 29 mai (insérée dans: G. CHASTELLAIN, *Chronique*, éd. H. KERVYN DE LETTENHOVE, *Oeuvres de Georges Chastellain*, t. 2, p. 283-287) et par l'auteur brugeois de l'*Excellente Cronike van Vlaenderen* (éd. W. VORSTERMAN, Anvers, 1531, f° CXVIII v°, col. 1-2). Les Gantois avaient au préalable adressé une lettre aux doyens des métiers de Bruges (datée du 26 mai, celle-ci se trouve également reproduite dans G. CHASTELLAIN, *Chronique*, t. 2, p. 281-283; une copie d'un des originaux est conservée aux ADN, B. 17673, dossier "Villes").

(43) On trouvera l'aperçu le plus complet de l'action des ambassadeurs français et l'édition de leur sentence dans: M. BOONE, *Diplomatie et violence d'Etat. La sentence rendue par les ambassadeurs et conseillers du roi de France, Charles VII, concernant le conflit entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne et Gand en 1452*, in: *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. 156, 1990, p. 1-54.

(44) Discours ducal prononcé à Bruges le 31 août 1449 (*Chronijcke...*, p. 24-29).

(45) Assemblée des États de Flandre à Malines, du 25 au 31 janvier 1450 (cf. W. BLOCKMANS, *Handelingen...*, n° 1082). L'allocution prononcée à cette occasion par le représentant du duc n'a pas été conservée, mais un passage du mandement ducal du 4 juin 1451 confirme

blement mission d'en informer les populations de leur ressort ⁴⁶. On n'oublia pas non plus de prévenir le roi de France ⁴⁷.

Fin 1451 - début 1452, Philippe le Bon jugea nécessaire de justifier le départ de son bailli auprès des villes de Flandre de même qu'aux yeux de son suzerain. Il affirma donc que les Gantois avaient voulu contraindre l'officier ducal à prononcer un verdict de culpabilité à l'encontre d'innocents. Qu'ils se soient ensuite refusés à déposer les armes et à démettre les "hooftmannen" de leurs fonctions - conditions fort légitimement mises au rétablissement de la justice dans la cité - témoignait bien sûr d'une volonté de rébellion manifeste ⁴⁸.

Le dernier jour de mars 1452, le duc rendit publique sa décision de réduire les rebelles par la force. Il ne manqua pas à cette occasion d'exposer longuement les motifs qui le poussaient à agir de la sorte. Il se défendait une nouvelle fois d'avoir jamais tenu rancune à la ville de son refus de la taxe sur le sel et rappelait comment il avait en vain essayé d'obtenir des Gantois qu'ils respectent leurs privilèges. Il reconnaissait à présent dans l'obstination dont ils avaient alors fait preuve la première manifestation de cet appétit de puissance démesuré auquel ils donneraient plus tard libre cours: ne s'étaient-ils pas en effet rangés à l'autorité de trois "hooftmans" qui insultaient journellement à sa "haulteur et seigneurie" et prétendaient lui usurper jusqu'à la souveraineté du comté de Flandre? Les Gantois se conduisant en "gens qui point ne reconnaissent Dieu en ciel ne de prince en terre", il était bien compréhensible que le bailli eût quitté la ville et tout-à-fait juste que le duc lève contre celle-ci son armée ⁴⁹. Cette démonstration fut reprise par les délégués de Philippe le Bon au "Parlement de Lille" ⁵⁰.

On peut le constater, le discours officiel prend tout autant de libertés avec la réalité que celui des rebelles et n'apparaît ni plus ni moins convaincant que ce dernier. Il semble donc que l'argumentation à laquelle recoururent les Gantois n'ait en rien été responsable de l'échec de leur propagande.

Pour assurer la publicité de leurs points de vue respectifs, et le duc et la ville s'en remirent fort souvent au bon vouloir des autorités locales, or

sans équivoque la similitude de son contenu avec celui du discours du 31 août 1449 (*Dagboek...*, t. 1, p. 105).

(46) C'est une certitude en ce qui concerne les députés des Membres (cf. *Chronijcke...*, p. 32).

(47) G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VIII*, t. 5, Paris, 1880, p. 229-230. et M. BOONE, *Diplomatie et violence d'Etat*, p. 8-9.

(48) Cf. entre autres: la lettre aux Membres de novembre 1451 (W. BLOCKMANS, *Handelingen...*, n° 1339), la lettre à Courtrai du 10 décembre (éd. L.P. GACHARD, *Analectes...*, V, p. 106-107), l'ambassade de Jean de de Bourgogne, comte d'Etampes et cousin de Philippe le Bon, auprès des Membres en décembre (W. BLOCKMANS, *Handelingen...*, nos 1147-1148), l'allocution du duc aux députés des Membres en janvier 1452 (résumé dans une lettre de ces députés aux Gantois en date du 29 janvier - *Dagboek...* t. 1, p. 274-276), le compte-rendu des propos tenus au roi par les ambassadeurs ducaux en décembre 1451 (éd. Dom U. PLANCHER et Dom MERLE, *Histoire... de Bourgogne*, t. 4, p. CCIII).

(49) Lettre de placard adressée "à tous prelatz et aultres gens d'église, nobles, chevaliers escuiers, officiers, loix, bourgeois et communaultez de bonnes villes et autres noz subgez quelzconques de noz pais, terres et seigneuries..." (éd. L.P. GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. 2, Bruxelles, 1834, p. 96-111).

(50) AGR. Chartes de Flandre, 1ère série, n° 2223.

celles-ci étaient généralement bien contrôlées par le pouvoir central⁵¹. Que les échevins d'Alost, Termonde et Courtrai aient hésité à se joindre à l'ambassade des Etats de la châtelainie invitée à Gand en novembre 1451, ou ne s'y soient même pas risqués sans avoir auparavant obtenu l'autorisation de leur prince, donne déjà la mesure de ce contrôle⁵². Il n'est donc pas surprenant que la plupart des magistrats urbains se soient dérobés aux injonctions des Gantois relatives à la publication de leurs messages - quand ils ne transmirent pas tout simplement leurs lettres à Philippe le Bon ou à ses représentants - et se soient fait les agents de la seule propagande ducal⁵³. La vision gantoise des événements ne bénéficia par conséquent presque jamais de la caution des pouvoirs locaux⁵⁴ et ne dut compter que sur la rumeur pour se faire connaître⁵⁵. Il est probable qu'elle ait de surcroît fréquemment rencontré l'inconvénient d'avoir été précédée de sa réfuta-

(51) Cf. W. BLOCKMANS, *De volkesvertegenwoordiging...*, p. 75-79, et H.P.H. JANSEN, *Holland-Zeeland 1433-1482*, in: *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, vol. 4, 1980, Haarlem, p. 274 et 280-281.

(52) W. BLOCKMANS, *Handelingen...*, nos 1141 Ad, 1143 Ab et c.

(53) Le 8 décembre 1451, les autorités de Courtrai firent, par l'intermédiaire d'un certain Perchevael van Yseghem, parvenir au duc la lettre que les Gantois venaient de leur envoyer (cf. la lettre de Philippe le Bon à Courtrai du 10 décembre, éd. L.P. GACHARD, *Analectes... V*, p. 106, et AGR, Chambre des Comptes, compte n° 33197 (Courtrai 1451-1452), f°22 r°). Le 6 janvier 1452, les rebelles adressèrent au magistrat d'Alost "eenen zeere fellen brief, hoe dat hemlieden grotelic verwonderde, dat men t'Aelst niet uutgheroupen en hadde diverssche ordonanchen ende voorbode, die zij gheordineert ende t'Aelst ghesonden hadden" (AGR, Chambre des Comptes, compte n° 31445 (Alost 1451-1452), f° 56 r°). Le 10 janvier, les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc s'affirmèrent décidés à ne pas communiquer à leur "commuun" les instructions que leur avaient remises les Gantois (cf. ci-dessous n. 58). Dans sa lettre du 1er février, le comte de Saint-Pol rapporte à ces derniers que le duc lui a "fait monstrier le copies" des lettres qu'ils avaient peu de temps auparavant envoyées aux "bonnes villes" de leur quartier; celles-ci les avaient donc transmises à leur prince (*Dagboek...*, t. 1, p. 279). Enfin, la ville de Leyde transmit au Conseil de Hollande la lettre reçue le 22 avril (A.G. JONGKEES, *Holland en de Gentse oorlog...*, p. 64). Cf. aussi ci-dessus n. 39.

Il semble par contre avéré que le magistrat de la ville de Liège ait accepté d'assurer la diffusion de la propagande gantoise. La *Chronique* d'Adrien d'Oudenbosch, moine de Saint-Lambert de Liège et contemporain du conflit, rapporte en effet: "mittebanturque multae missivae de Gandavo ad Leodium" (éd. C. DE BORMAN, Liège, 1902 (Société des Bibliophiles Liégeois), p. 36), ce qui permet de supposer que ces lettres ne furent pas tenues secrètes. Il paraît d'autre part vraisemblable que les autorités de Tournai ne se soient pas davantage dérobées à la publication des lettres des Gantois. De passage dans cette ville au mois de juin 1452, les ambassadeurs du roi de France purent en tout cas noter que "ceulx de ladite commune de Tournay [seraient] bien joyeux que ceulx de Gand puissent bien subjuger Monsieur de Bourgogne pour faire comme eulx et y a grant entendement entre eulx..." (cf. la lettre qu'il envoyèrent à Charles VII le 22 juin, éd. Dom U. PLANCHER et Dom MERLE, *Histoire... de Bourgogne*, t. 4, p. CCV-CCVII). Liège et Tournai n'appartenaient pas aux possessions de Philippe le Bon, mais leurs évêques étaient tous deux étroitement liés au pouvoir bourguignon: Jean de Heinsberg avait en 1434 conclu avec le duc un traité d'assistance mutuelle (P. HARSIN, *Liège entre France et Bourgogne au XVème siècle*, in: *Liège et Bourgogne. Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Liège, 1972, p. 215-216) et Jean Chevrot était président de son conseil. On peut par conséquent présumer qu'ils veillèrent à tempérer l'enthousiasme de leurs sujets pour la cause gantoise.

(54) Ce qui dut la désavantager: la sociologie a mis en évidence le rôle des "local opinion leaders" dans la diffusion d'informations sur une large échelle (I.L. JANIS, *Persuasion*, in: *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. 12, [New York], 1968, p. 55-56).

(55) Un compte du Franc de Bruges du mois de décembre 1451 fait allusion à l'existence d'une semblable rumeur: le comte d'Etampes aurait à l'époque été envoyé auprès des ma-

tion⁵⁶, le duc s'étant dès le départ préoccupé de donner à ses propos la plus large audience possible. L'explication des degrés de réussite fort différents des deux propagandes réside sans doute pour une grande part dans les modalités de leur diffusion.

Une autre explication veut que l'état d'esprit préalable des populations ait joué en faveur du pouvoir central. Abandonnée à son sort lors de sa révolte des années 1436-38, Bruges n'aurait pas été fâchée de voir sa vieille rivale à son tour écrasée et les petites villes et châtelainies se seraient réjouies de l'occasion d'échapper à la domination du premier Membre de Flandre. L'émergence d'un "sentiment national bourguignon" aurait plus généralement contribué à rallier au duc l'ensemble de ses pays⁵⁷. Certaines indications laissent cependant penser que les habitants de la Flandre elle-même, la plus ancienne des possessions bourguignonnes de "par-deçà", n'éprouvaient à l'égard de leur prince qu'un sentiment de fidélité relativement restreint. Les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc auxquels les dirigeants gantois avaient en janvier 1452 demandé d'informer leur "commuun" d'une justification particulièrement circonstanciée de la ville, répondirent "dat...t en docht hemlieden gheenen oorbuer haerlieder commuun daer up te vergaerne, want zij duchten dat daer mede zoude moghen in roere"⁵⁸. Le chroniqueur brugeois de l'*Excellente Cronike* précise quant à lui que si les autorités de Bruges maintinrent les portes closes lorsque les Gantois vinrent camper devant la ville, c'était "want menich quaet mensche wasser in Brugge; hadden si huyt ghemoghen, sy souden metten Ghentenaers ghealigiert hebben"⁵⁹. L'ampleur des précautions prises par le duc montrent d'ailleurs que lui-même n'excluait pas la possibilité d'un ralliement au moins partiel de l'opinion publique à la cause de ses adversaires.

Que la conduite de Gand vis-à-vis des autres villes ait pu lui attirer certaines inimitiés et que celles-ci aient contribué à disposer favorablement les habitants du comté à l'égard de leur prince ne doit sans doute pas être mis en question. On peut d'autre part supposer que le prestige et la puissance effective dont jouissait Philippe le Bon ne furent pas non plus étrangers à l'isolement de la cité rebelle - il est toujours préférable d'épouser le parti du plus fort. Il paraît cependant excessif de voir dans l'unanimité avec laquelle ses pays apportèrent au duc leur soutien la manifestation d'un hypothétique sentiment d'appartenance à la "nation bourguignonne". En dernière analyse, il s'agirait avant tout du résultat d'un encadrement efficace de la population.

gistrats de Bruges et du Franc "omme die te visenterene ende te informeerne dat zij zouden blijven in de obediencie van mijnen gheduchten heere, nietjeghenstaende den lueghenen die man hem daghelix anbrotche" (W. BLOCKMANS, *Handelingen...*, n° 1147).

(56) Une opinion rencontre en effet moins facilement l'adhésion d'une population déjà prévenue en sa défaveur (I.L. JANIS, *Persuasion*, p. 58-59).

(57) M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen...*, p. 228.

(58) *Dagboek...*, p. 252.

(59) Ed. citée, Anvers, 1531, f° CXVIII v°, col. 1.

Les chroniques

Les chroniques de contemporains du conflit qui ont été éditées représentent un échantillon suffisamment vaste pour qu'on puisse se dispenser de recourir aux récits restés manuscrits.

On passera successivement en revue les écrits de représentants de bourgeoisies urbaines, de personnages liés à la cour de Bourgogne ou à celle de France et de membres de communautés monastiques⁶⁰.

Le *Dagboek van Gent*⁶¹, oeuvre pour la période qui nous intéresse d'un membre de l'administration gantoise⁶², constitue davantage un recueil de documents officiels qu'une véritable source narrative. Son auteur ne propose pas ouvertement d'explication de l'origine du conflit, mais ce n'est assurément pas sans intention qu'il inaugure sa compilation par la retranscription du discours que prononça le représentant du duc lors de la Collace de janvier 1447⁶³.

Le texte composite connu sous le titre de *Kronijk van Vlaenderen* comprend une relation fort détaillée de l'épisode qui nous intéresse. L'auteur en est resté anonyme, mais il est pratiquement certain qu'il était gantois. Il résidait en tous cas à Gand lors de la phase aigüe du conflit et dut prendre note plus ou moins au jour le jour des événements alors survenus⁶⁴. Son évocation des prémisses de l'affrontement, sommaire et chronologiquement floue⁶⁵, trahit par contre une rédaction a posteriori, vraisemblablement contemporaine des premiers troubles sérieux. C'est sans surprise que l'on retrouve ici l'argumentation défendue par les rebelles. Rendu "zeere verstoet ende gram" par le refus de la taxe sur le sel Philippe le Bon s'absenta de la ville et, à l'instigation de certains de ses conseillers, "wart voerstelende ende soeckende veele diversche vonden up die van Gendt", leur reprochant entre autres d'outrepasser leurs privilèges. Après avoir bien sûr catégoriquement réfuté cette accusation, le chroniqueur passe au récit des tumultes de fin 1451⁶⁶, mais, fort curieusement, ne les présente pas comme une conséquence de l'absence du bailli. Il ne mentionne d'ailleurs celle-ci que de manière tout-à-fait incidente⁶⁷, ce qui laisse penser qu'il n'était sans doute pas des plus acharnés opposants au pouvoir central.

(60) Les chroniques qui ne présentaient pas la moindre trace de l'une ou l'autre propagande ou dont l'auteur échappait à toute identification n'ont pas été prises en considération. Il s'agit des œuvres suivantes A. D'OUDEBOSCH, *Chronique*, éd. citée; J. DE DADIZEELE, *Mémoires*, éd. Société d'Emulation de Bruges, Bruges, 1850; *Le livre des trahisons de France envers la maison de Bourgogne*, éd. H. KERVYN DE LETTENHOVE, *Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne (textes français)*, Bruxelles, 1873 (CRH, in 4°), p. 1-258.

(61) Ce "journal" ne fut pas dès le départ rédigé parallèlement aux événements: cf. ci-dessus, n. 32.

(62) V. FRIS, *Ontleding van drie vlaamsche kronijken*, in: *HMGOG*, t. 3, 1898, p. 162-163.

(63) *Dagboek...*, t. 1, p. 57-68.

(64) V. FRIS, *Onderzoek der bronnen van den opstand der Gentenaars tegen Philips den Goede (1449-1453)*, in: *HMGOG*, t. 8, 1900, p. 240-241.

(65) Elle tient en deux courtes pages. Les indications chronologiques s'y réduisent à: "in 't jaer M.CCC. ende L. oft daer omtrent", "Te deser tijdt", "In deser tijdt" (t. 2, p. 111-113).

(66) *Kronijk...*, p. 113 ss.

(67) *Ibid.*, p. 115: "Up den selven dach [= 16 novembre 1451], soe wordden ter marct ghecoren IIII personen, omme daer uut te makene eenen rechtere in de steede van den bail-

Etroitement apparentée à la *Kronijk van Vlaenderen*, l'*Excellente Cronike van Vlaenderen* offre néanmoins une narration originale en ce qui concerne les années 1440-1467. L'identité de son auteur est également inconnue, mais il s'agit très probablement d'un bourgeois de Bruges⁶⁸. Selon lui, le duc fit un jour savoir aux Gantois qu'il ne mettrait plus les pieds dans leur ville s'ils ne renonçaient à s'opposer au nouvel impôt sur le sel. Ils comprirent alors "dat hem die prinche over den hals wilde ende al bi quaden rade" et, sans qu'ait été prise à leur encontre aucune autre mesure discriminatoire, choisirent de se révolter. Non dépourvu d'imagination, le chroniqueur affirme par ailleurs que Philippe le Bon avait décidé de lever la gabelle en Flandre pour punir les habitants du comté d'avoir, alors qu'il séjournait à l'étranger, tenu à son endroit des propos malveillants⁶⁹.

Autre oeuvre collective, la *Chronique dite des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai* inclut elle aussi un journal de la guerre de Gand, assurément dû à la plume d'un bourgeois de la cité épiscopale⁷⁰. Celui-ci rapporte l'échec qu'essuya le duc lorsqu'il voulut introduire en Flandre "aucune malletolte supz le sel" et assigne à cet incident le rôle de détonateur du conflit sans pour autant faire porter la responsabilité de celui-ci à l'un des adversaires plutôt qu'à l'autre: "Et ainsi grande indignation et mal-talent sourdi entre ledit Phillippe et ceulx dudit Flandres et espécialement entre lui et la commune de Gand"⁷¹. Il est possible que l'auteur ait opté pour cette position de relative neutralité parce-qu'il avait eu connaissance des versions contradictoires qui circulaient alors et ne s'était résolu à trancher en faveur d'aucune d'entre elles. La suite de son récit rappelle en tous cas tantôt le discours officiel⁷² et tantôt celui des rebelles⁷³.

Ce que l'on sait de la biographie de Jacques Du Clercq (1420 - après 1467), le dernier des chroniqueurs urbains envisagés ici, tient en peu de lignes. Fils d'un avocat et conseiller du duc de Bourgogne "en les châtellenies

Li"; p. 116: "s' Donresdags daer nar [= 18 novembre 1451], soe swoer Lievin Willemedts te sine rechter tot der comsten van eenen bailli, gesonden sijnde van den prinche".

(68) V. FRIS, *Ontleding...*, p. 148-152. Le plus ancien des manuscrits qui contiennent ce passage date de 1485-90; il y est suivi d'une chronique des règnes de Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne due au rhétoricien brugeois A. DE ROOVERE, mort en 1482 (*Ibid.*, p. 139, 150-151). Celui-ci ayant sans doute conçu son oeuvre comme la continuation du passage relatif aux années 1440-1467, on peut supposer que ce dernier vit le jour au plus tard à la fin des années 1470.

(69) *Excellente Cronike...*, éd. citée, f° CXVIII r°, col. 2 - v°, col. 1.

(70) V. FRIS, *Onderzoek...*, p. 234-235. Pas plus que le *Dagboek* ou la *Kronijk*, la *Chronique des Pays-Bas* ne donne une relation des premières années du conflit qui puisse être considérée comme ayant été rédigée sur le champ: les notations chronologiques précises ne commencent qu'avec les incidents de fin 1451 (éd. J.-J. DE SMET, *Corpus Chronicorum Flandiae*, t. 3, Bruxelles, 1856 (CRH, in 4°), p. 470 et 478).

(71) *Ibid.*, p. 470.

(72) *Ibid.*, p. 478: "...déposèrent ceulx de la ville de Gand les officiers qui estoient ordonnés en la dite ville de par leur seigneur et prince, et firent III capitaines... et avoient iceulx capitaines pouvoir de faire justice volluntaire [= arbitraire, F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tout ses dialectes, du IXe au XVe siècle*, t. 8, Paris, 1938, p. 297]..."

(73) *Ibid.*: "... II hommes estans en la court du duc Philippe, leur seigneur, le ung nommé Pierre Bavain et le aultre Pière de Vos [le chroniqueur a bien sûr déformé le nom de Pieter Baudins et confondu avec un autre celui de Jooris de Bul], lesquelz avoient esté cause de tout le discort qui estoit entre ledit duc et les communes de Flandres".

de Lille, Douai et Orchies", il détenait la seigneurie de Beauvoir en Artois mais semble avoir passé le plus clair de son temps à Arras, où il était propriétaire d'une maison ⁷⁴. Rédigées "en manière de passer le temps" ⁷⁵, ses *Mémoires* font en fait de fréquents emprunts à d'autres chroniques. Le compte-rendu qu'il donne du conflit de 1447-1453 serait pourtant entièrement de son cru ⁷⁶. On y retrouve à nouveau l'écho du principal argument des Gantois. Ceux-ci auraient refusé l'imposition de la taxe sur le sel parce-qu'elle était par trop contraire aux intérêts du comté et auraient ensuite eu l'impression d'avoir perdu les bonnes grâces de leur prince. Ils auraient alors décidé de se soustraire à son autorité et, après avoir exécuté ses officiers, auraient nommé à leur place trois "hoysguemans, quy vault autant à dire en françois: souverains hommes de la ville". En omettant de préciser si la disgrâce de la ville était ou non réelle, Du Clercq met certes en cause le bien-fondé de la révolte gantoise mais il laisse également plâner un doute sur la conduite du duc. Il déplore toutefois ouvertement que Gand soit tombée aux mains de "gents de moindre estat" ⁷⁷.

Bâtard d'un gros seigneur de la région lilloise, Jean de Wavrin (1394/1400-1472/1475) embrassa d'abord la carrière des armes. De retour à la vie civile en 1437, il s'établit à Lille mais n'en quitta pas pour autant le service du duc de Bourgogne, pour lequel il remplit dès lors diverses tâches administratives et missions diplomatiques. En 1453, il s'occupa d'obtenir de la ville où il résidait qu'elle fournisse des pièces d'artillerie aux troupes ducales; rien n'indique cependant qu'il ait été davantage mêlé à la répression de la révolte gantoise. Il finit conseiller et chambellan de Philippe le Bon ⁷⁸. Son *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretagne*, composé dans le but de suppléer à l'absence d'oeuvre d'ensemble dans l'historiographie insulaire ⁷⁹, englobe en fait l'histoire de France et de nos régions et comprend une relation de la guerre de Gand. Sans doute rédigée dans les années 1460 ⁸⁰, celle-ci s'inspire directement du passage

(74) Les données que l'on possède actuellement se limitent en fait à celles qu'il a bien voulu nous livrer dans son oeuvre. J.A.C. BUCHON en faisait l'inventaire en tête de son édition des *Mémoires (Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France)*, vol. 8, Paris, 1838, p. IX-X). La notice biographique la plus récente ne contient pas d'informations complémentaires qui soient étayées (J. DECOSTER, *Jacques Du Clercq*, in: M. PREVOST et R. D'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, vol. 11, Paris, 1967, col. 1266-1267).

(75) *Préface aux Mémoires*, éd. citée, p. 1, col. 2.

(76) J. STENGERS, *Sur trois chroniqueurs. Note sur les rapports entre la continuation anonyme de Monstrelet, les "Mémoires" de Jacques du Clercq et les "Chroniques d'Angleterre" de Jean de Wavrin*, in: *Annales de Bourgogne*, t. 18, 1946, p. 128-129. On ne sait à quelle époque Du Clercq s'attela à la rédaction de ses *Mémoires*, mais son récit de la guerre de Gand fut certainement rédigé avec un certain recul, sans quoi il n'aurait pas commis l'erreur de situer en 1451 les négociations ayant trait à la taxe sur le sel (éd. citée, p. 39-40).

(77) *Ibid.*, p. 39-40, 42.

(78) Un article récent d'A. NABER (*Jean de Wavrin, un bibliophile du quinzième siècle*, in: *Revue du Nord*, t. 69, 1987, p. 281-293) fait le point sur la biographie de ce chroniqueur.

(79) *Recueil...*, éd. W. HARDY, vol. 1, Londres, 1864 (*Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores*), p. 2.

(80) La relation de la guerre de Gand est incluse dans le livre II du sixième volume du *Recueil...*, or Wavrin aurait achevé le cinquième volume en 1461 ou peu après et le livre IV du volume suivant en février 1469 (W. HARDY (éd.), *Recueil...*, p. XLIV-XLV, CLIV et CXCI).

correspondant des *Mémoires* de Du Clercq⁸¹. Il est difficilement concevable que Wavrin n'ait pas disposé de sources d'information propres quant aux causes du conflit. On peut donc supposer que s'il a repris l'explication donnée par son confrère d'Arras - en se retranchant derrière l'autorité de ce dernier il est vrai -⁸², c'est qu'elle n'était pas complètement étrangère à son opinion personnelle.

Olivier de la Marche (1422/1429 - 1502) naquit dans une famille de la petite noblesse bourguignonne et fut élevé à la cour des ducs. Il y restera toute son existence attaché. Conseiller de Charles le Téméraire dès l'avènement de celui-ci, il joua pour lui le rôle d'ambassadeur et l'accompagna dans la plupart de ses campagnes. Après le désastre de Nancy, il se mit à la disposition de ses successeurs, Marie de Bourgogne et son époux Maximilien d'Autriche. On le chargea de l'instruction du jeune Philippe le Beau⁸³. Ses *Mémoires*, qu'il avait commencé à composer vers 1467/73, avec l'intention de venir en aide à Chastellain, le chroniqueur officiel du régime⁸⁴, devinrent alors le principal instrument de sa pédagogie⁸⁵. Contrairement à Du Clercq, dont les *Mémoires* ne méritent guère de porter ce nom, la Marche ne relate que les événements auxquels il a lui-même pris part⁸⁶, la guerre de Gand figurant en bonne place parmi ceux-ci puisqu'il y trouva l'occasion de livrer ses premiers combats. Son récit s'ouvre lui aussi sur le rejet de la gabelle par les Gantois mais - trait nouveau - le présente comme une conséquence de l'extraordinaire puissance que la pros-

(81) Une mauvaise lecture patente de Du Clercq par Wavrin a permis à J. STENGERS (*Sur trois chroniqueurs...*, p. 129) d'affirmer que c'était bien le second qui avait copié le premier et non l'inverse. Il existe cependant une preuve plus convaincante de cette filiation. L'édition de W. HARDY se base sur un seul manuscrit, le 6748-6759 de l'ancien fonds français de la Bibliothèque Nationale, mais il existe d'autres exemplaires, plus ou moins complets, de l'œuvre de Wavrin (cf. W. HARDY (éd.), *Recueil...*, vol. 1, p. XVI et CLVIII-CLIX; J. STENGERS, *op. cit.*, p. 127, n. 1 et 3; le *Catalogue de la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles*, qui fait mention d'un exemplaire dédié à Edouard IV et conservé au British Museum). L'un d'entre eux, le 6762 de l'anc. f. fr. de la B.N., connu sous le nom de "Continuation anonyme de Monstrelet" depuis son édition à la suite de la chronique de ce dernier aux XVIème et XVIIème siècles, explicite à deux reprises l'emprunt fait à Du Clercq, et ce, précisément à l'occasion du récit de la révolte gantoise (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet, gentilhomme iadis demeurant à Cambrai...*, Paris, 1572, t. 2, vol. 3 - il s'agit de la première édition de la "Continuation anonyme"; cf. J. STENGERS, *op. cit.*, p. 123 - f° 34 v°: "Oudit an selon le chroniqueur d'Arras..."; et f° 40 v°: "En ce pas icy dit le Croniqueur d'Arras..."). J. STENGERS (*op. cit.*, p. 126-127) avait vu dans ces deux mentions des "références très claires aux Chroniques de Wavrin" et donc la preuve que la "Continuation anonyme" ne pouvait être de ce dernier. Ce point de vue est évidemment erroné puisque c'est Du Clercq et non Wavrin qui demeurait à Arras).

(82) Les passages qu'introduisent les allusions à Du Clercq citées en n. 81, sont en effet ceux qui décrivent les causes du conflit.

(83) Cf. H. STEIN, *Etude biographique, littéraire et bibliographique sur Olivier de la Marche*, Bruxelles, 1888 (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, série in 4°, vol. 49), p. 7-100; et H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT (éd.), *Mémoires d'Olivier de la Marche*, t. 4, Paris, 1889 (Société de l'Histoire de France), p. I-LXXXVIII.

(84) *Préface aux Mémoires*, éd. citée, t. 1, p. 184-185.

(85) Il y adjoignit alors une longue *Introduction* (*Ibid.*, p. 7-181).

(86) Il l'affirme à deux reprises dans sa *Préface* (*Ibid.*, p. 183-184 et 187) et, du moins en ce qui concerne la guerre de Gand, semble s'être effectivement conformé à ce principe (V. FRIS, *Onderzoek...*, p. 228).

périté due au gouvernement pacifique de Philippe le Bon leur aurait permis d'acquérir. Leur attitude apparaît par conséquent doublement condamnable: ils avaient assurément les moyens de payer cette taxe et c'est à celui auquel ils étaient redevables de leur opulence qu'ils la refusèrent. Il était donc bien normal que le duc ait éprouvé un certain ressentiment à leur égard; il ne l'aurait du reste pas exprimé autrement qu'en s'absentant de la ville. La rébellion des Gantois, qui "sous ombre de leurs privilèges, firent loy et établirent bourgmaistre et eschevins à la ville de Gand, sans y appeler le prince ou ses officiers" et créèrent ensuite un "houlman" auquel ils obéirent "comme si ce feust leur seigneur naturel"⁸⁷, ne bénéficia ainsi d'aucune circonstance atténuante et semble n'être due qu'à cet orgueil et ce mépris de l'autorité du prince qui les avait déjà fait s'opposer à la perception de la taxe sur le sel.

La relation du conflit de 1447-1453 que renferme le manuscrit n° 16881 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, fut édité au siècle passé sous le titre de *Livre III* de la *Chronique* de Georges Chastellain⁸⁸. Cette attribution est traditionnellement acceptée⁸⁹, mais la critique textuelle récente l'a rejetée⁹⁰. On ne peut par contre pas exclure qu'il s'agisse d'un fragment de la *Chronique* de Jean Lefèvre (1395/6-1468), seigneur de Saint-Remy et roi d'armes de la Toison d'Or depuis la création de l'ordre⁹¹. Quoi qu'il en soit, on se trouve presque à coup sûr en présence de l'oeuvre d'un personnage étroitement lié au pouvoir ducal⁹² et personnellement impliqué dans la répression de la révolte⁹³. Il considère que les "grant orgueil et

(87) *Mémoires*, éd. citée, t. 2, p. 211-213 et 228.

(88) Ed. H. KERVYN DE LETTENHOVE, *Oeuvres de Georges Chastellain*, t. 2, Bruxelles, 1863, p. 221-390.

(89) Cf. notamment: V. FRIS, *Onderzoek...*, p. 215-220; L. HOMMEL, *Chastellain*, coll. Notre Passé, Bruxelles, [1945], p. 75; R. VAUGHAN, *Philip the Good*, p. 305; M. BOONE, *Genet en de Bourgondische hertogen...*, p. 231.

(90) J.-C. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastellain, historiographe de Philippe le Bon et Charles de Téméraire*, Genève, 1980 (Publications romanes et françaises, CLV), p. IX. Dans l'*Introduction* au tome VIII de son édition des *Oeuvres de Georges Chastellain*, (Bruxelles, 1866, p. VI-XIV), H. KERVYN DE LETTENHOVE lui-même avait déjà mis en cause cette attribution, tant il est vrai que les preuves sur lesquelles elle repose sont peu solides (cf. B. RENARD, *Quelques observations à propos de quatorze chapitres inédits de Georges Chastellain*, in: *Trésor national. Recueil historique, littéraire, scientifique, artistique, commercial et industriel*, t. 1, Bruxelles, 1842, p. 91-99).

(91) Cette hypothèse a été avancée par H. KERVYN DE LETTENHOVE (*Ibidem*). Sur Jean Lefèvre, voir F. MORAND (éd.), *Chronique de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Remy*, vol. 2, Paris, 1881, p. IX-LXIII. Les manuscrits connus de la *Chronique*, qui datent tous du XVIème siècle, s'arrêtent en 1435/6 (*Ibid.*, vol. 1, p. I-VIII et vol. 2, p. I-IV et XLVII). Or Lefèvre annonçait dans son *Introduction* qu'il poursuivrait son récit jusqu'en 1460 (*Chronique*, éd. citée, vol. 1, p. 7). Comme son *Prologue* paraît avoir été rédigé après l'achèvement de l'oeuvre (*Ibid.*, p. 2 et 4), on peut supposer qu'il avait bien atteint l'objectif fixé au départ. Il n'est donc pas impossible que le texte du ms. 16881 appartienne à la partie perdue de la *Chronique* du roi d'armes de la Toison d'Or. Voir également: M. BOONE, *Diplomatie et violence d'Etat...*, p. 5, note 11 de l'introduction.

(92) Outre le fait que le point de vue à partir duquel il relate les péripéties de l'affrontement soit à l'évidence celui d'un membre de l'aristocratie bourguignonne, on peut noter qu'il reproduit textuellement la lettre des autorités brugeoises au duc du 29 mai 1452 et la cédule présentée à ce dernier par les marchands étrangers de Bruges le 4 juin suivant, deux documents qui ne durent assurément pas circuler entre toutes les mains (*Chronique*, éd. citée, t. 2, p. 334-340, 378-381).

(93) Le chroniqueur ne dit jamais explicitement avoir été témoin des faits qu'il rapporte, mais il emploie à plusieurs reprises des formules qui semblent indiquer qu'il l'aurait pourtant

présomption" des Gantois les conduisirent à se rebeller contre le duc simplement parce que celui-ci leur avait adressé "aucunes demandes" non autrement spécifiées et ne fait nulle mention d'un sentiment d'irritation qu'aurait alors éprouvé Philippe le Bon, ni, a fortiori, de mesures de rétorsion par lesquelles cette irritation se serait traduite⁹⁴. L'écho du discours gantois devient ici à peine perceptible, mais l'argumentation officielle n'en est pas pour autant réellement évoquée.

D'origine henuyère, Mathieu d'Escouchy (ca. 1420 - ca. 1482) passa vingt années de sa vie - de 1446 à 1465 - à Péronne, l'une de ces villes de la Somme que Charles VII avait cédées à Philippe le Bon en 1435, tout en y conservant un droit de regard sur l'exercice de la justice. Il aurait fort bien connu le comte d'Etampes, cousin du duc et son lieutenant pour les territoires nouvellement acquis. Il était d'autre part lié à la couronne de France: il fut prévôt de Péronne de 1450 à 1453 et, lorsqu'il eut quitté cette ville, poursuivit en d'autres lieux sa carrière d'officier de la justice royale⁹⁵. Sa *Chronique*, rédigée entre 1453 et 1465⁹⁶, se conclut d'ailleurs par la mort du souverain français. Les péripéties de la révolte gantoise y sont longuement retracées. C'est paradoxalement le moins "bourguignon" des chroniqueurs généralement désignés par cette épithète qui reproduit la version officielle des événements avec le plus de fidélité. Mathieu d'Escouchy fait en effet remonter l'origine du conflit aux abus perpétrés de longue date par les Gantois à l'encontre de leurs privilèges. Il relate ensuite comment Philippe le Bon se serait en vain efforcé de remédier à cette situation, préjudiciable à ses intérêts autant qu'à ceux du reste de la Flandre, et comment les "hosmans" finirent par prendre le pouvoir à Gand, contraignant les officiers ducaux à quitter la ville. Enfin, il détaille les exactions que commirent les *hoofmannen* et ne manque pas de signaler qu'ils auraient été jusqu'à prendre le titre de "seigneurs de Gand"⁹⁷. Il est clair que le prévôt de Péronne dut avoir connaissance de la lettre de placard publiée par le duc le 31 mars 1452⁹⁸.

bien été (cf. *Ibid.*, p. 244-245, 303-305 et 326: "il sembloit à le veoir", "horreur estoit à le voir", "qui ne les aurait vu", "c'estoit grand pitié à les voir"; cf. aussi p. 365, 368 et 372).

(94) *Ibid.*, p. 221-223.

(95) Cf. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT (éd.), *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. 1, Paris, 1863 (Société de l'Histoire de France), p. I-XXVII. A propos des relations de Mathieu d'Escouchy avec le comte d'Etampes, voir également: V. FRIS, *Onderzoek...*, p. 233.

(96) D'Escouchy se veut le continuateur de Monstrelet (*Prologue* à sa *Chronique*, éd. citée, t. 1, p. 2-3). On peut donc supposer qu'il ne commença pas à rédiger avant la mort de celui-ci, survenue en 1453 (L. DOUËT D'ARCQ (éd.), *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, t. 1, Paris, 1857, p. II-IV). Pour ce qui est du terminus ad quem, voir: G. DU FRESNE DE BEAUCOURT (éd.), *op. cit.*, t. 1, p. XXXIX-XL.

(97) *Chronique*, éd. citée, t. 1, p. 369-372.

(98) La formulation même qu'adopte le chroniqueur n'est pas sans rappeler celle de l'acte ducal:

Acte du 31 mars 1452 (éd. citée en n. 49)
 "... l'indignacion que avons conceue à l'encontre de ceulz de Gand... procede... des grandes entreprinzes, excez et abuz que les-dits de Gand ont fait par long temps... ou préjudice de nous... et ou préjudice de noz subgez de Flandres..." (p. 98).

Chronique (éd. citée)

"... la ville de Gand... par cy devant et de long temps, a... fait et commis plusieurs fautes et abus, tant au préjudice du peuple de ladicté comté ["de Flandres"], comme au préjudice et desplaisir d'icellui duc". (p. 369).

Gilles le Bouvier (1386-1455?) entra au service du futur Charles VII en 1418. Nommé roi d'armes de Berry deux ans plus tard (d'où son surnom de "héraut Berry"), il devint premier roi d'armes de France en 1451. Il avait la confiance du souverain et remplit pour lui de nombreuses missions⁹⁹. Ses *Chroniques du roi Charles VII* évoquent brièvement le conflit qui dévasta la France au milieu du XV^e siècle: "Cel an [= 1451] meut grant guerre ... entre ceulx de la ville de Gand, et monseigneur de Bourgogne leur seigneur, pour ce qu'il vouloit mettre sus en la dicte ville la gabelle du sel et dura longuement la guerre, et y ot plusieurs gens morts d'un costé et d'autre, et grant partie du pays brulé"¹⁰⁰. Tout comme le chroniqueur de Tournai, Berry n'accable ni ne disculpe aucun des deux adversaires. On peut penser qu'il traduisait le sentiment de Charles VII; celui-ci ne portait guère Philippe le Bon dans son coeur mais ne devait pas non plus éprouver beaucoup de sympathie pour des sujets aussi turbulents que les Gantois. Le mémorialiste officiel des rois de France, le moine de l'abbaye de Saint-Denis Jean Chartier (ca. 1390-1464), a d'ailleurs repris ce passage de l'oeuvre du héraut sans y apporter d'autre modification que l'ajout de quelques mots soulignant discrètement le droit du duc à lever un impôt sur la ville et les motifs qu'avaient cette dernière de s'y opposer. Le discours reste tout aussi balancé¹⁰¹.

La figure de Thomas Basin (1412-1491) se détache nettement du lot des chroniqueurs de son époque. Licencié des universités de Louvain et de Pavie, il dut à l'entourage du pape Eugène IV le coup d'envoi à sa carrière.

"... ilz [= les "hooftmans"] ont..., sous ombre de justice, ... fait gehiner de bons et notables bourgeois... et les aucuns d'eulx mettre à mort... Et, pour ce que aucuns bourgeois de nostredite ville, non voulans suyr les traces d'eulx..., se sont absentez, ilz les ont baniz et... ont les biens de pluseurs d'iceulx absentez qu'ilz ont peu trouver et apprehender..., prins, vendus et adenirez, et autrement en disposé à leurs volentez..." (p. 106-107).

"... et par leurs lettres, où ilz se escripvent dessus, comme princes, ..." (p. 107).

"Et semblablement de aucuns des habitans d'icelle ["ville de Gand"], qui aucune fois parloient de leurs [=des "hosmans"] faultes et desrisions, et ceulx qui [= qu'ils ?] pooient tenir les aucuns gehinez par tyrannie, iceux faire executer à mort, soubz ombre de justice, les autres banir de leur ville, prendre et apprehender leurs biens comme confisqueiz et d'iceulx en dispozer à leur plaisir". (p. 371-372).

"Et en leurs lettres missibles et publications s'escripvoient les seigneurs de Gand... (p. 371-372).

(99) Cf. M.-H.J. POMMEROL, *Introduction* à H. COUTEAULT et L. CELIER (éd.), *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le héraut Berry*, Paris, 1979 (Société de l'Histoire de France), p. XXIX-XXXVIII.

(100) *Chroniques...*, éd. citée, p. 383.

(101) "En ce mesme an [= 1451] se meut grande division et guerre ... entre Monseigneur le duc de Bourgogne et ceulx de la ville de Gand, pour ce que le duc, comme leur seigneur, vouloit mettre en icelle ville gabelle de sel: ce que oncques n'avoit esté veu et n'avoit point encore esté comme disoient les habitans d'icelle ville. Et dura longuement..." (J. CHARTIER, *Chronique de Charles VII, roi de France*, éd. A. VALLET DE VIRIVILLE, t. 2, Paris, 1858, p. 324). Les emprunts de Chartier à la *Chronique* du héraut Berry sont en fait chose fréquente (M. PREVOST, *Jean Chartier*, in: M. PREVOST et R. D'AMAT (dir.), *Dictionnaire de Biographie française*, t. 8, Paris, 1956, col. 672-673).

Il était devenu évêque-comte de Lisieux lorsque les Français entreprirent de reconquérir la Normandie. Ayant rendu avec enthousiasme sa ville aux troupes de Charles VII, il compta bientôt parmi les conseillers de celui-ci. L'avènement de Louis XI, avec lequel il était brouillé, marqua le signal de sa chute. De révolte ouverte en soumission provisoire, il finit par choisir l'exil et s'en vint finir ses jours à Utrecht¹⁰². Il employa ses loisirs forcés à retracer par écrit les règnes des deux souverains qu'il avait connus, mu par le souci de rétablir pour la postérité une vérité corrompue par trop d' "adulateurs vains et menteurs"¹⁰³. Son *Histoire de Charles VII*, rédigée entre 1471 et 1472¹⁰⁴, contient une description de la guerre de Gand succincte mais précise et très nettement orientée en faveur du pouvoir ducal. Il est cependant le seul des auteurs examinés jusqu'ici à faire remarquer que les deux adversaires défendirent chacun une version différente de l'origine du conflit. Il expose l'une et l'autre fort correctement¹⁰⁵ et, considérant que Philippe le Bon n'imposa pas la taxe sur le sel aux Gantois lorsqu'il les eut vaincus et que le reste de la Flandre ne leur apporta pas son soutien, conclut au peu de vraisemblance de l'explication proposée par ceux-ci. Il ne cautionne par pour autant la thèse soutenue par le duc et laisse la porte ouverte à une troisième possibilité¹⁰⁶. Cette attitude critique relativement exceptionnelle pour l'époque n'est pas nécessairement celle qu'adopta Basin au moment des faits et semble plutôt résulter de la confrontation a posteriori de témoignages contradictoires.

Ce n'est sans doute pas par hasard qu'on retrouve cette même sensibilité aux opinions divergentes chez le moine de Saint-Jacques de Liège Corneille Zantfliet (fin XIV^e - 1462?)¹⁰⁷. La composition de son *Chronicon* qui remonte à l'origine du monde, avait en effet dû le familiariser avec le maniement de sources multiples et pas toujours bien accordées. Après avoir relaté l'exécution des militants pro-ducaux qui avaient été incarcérés en octobre 1451 et auxquels on reprochait d'avoir tenté un coup de force contre la ville quelques mois plus tôt, il fait part au lecteur de sa perplexité quant

(102) Cf. C. SAMARAN (éd.), *Thomas Basin. Histoire de Charles VII*, Paris, 1933, p. V-X; et B. GUENEE, *Entre l'Eglise et l'Etat. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Age*, Paris, 1987, p. 301-435.

(103) *Prefatio aux Historiae de rebus a Karolo VII^o Francorum rege et suo tempore in Gallia gestis*, éd. citée, p. 2-5.

(104) C. SAMARAN (éd.), *op. cit.*, p. XVI.

(105) "Aiebant nempe ipsi Gandenses... quod, cum... Philippus gabellam salis in Flandria de novo imponere voluisset, ... ipsi soli, pro patrie libertate tuenda, ausi fuerant illi obstitere novitati; pro qua causa infensus idem princeps, eis certa que pretendebant habere privilegia propria... infringere inchoavit. Cui resistere molientes, cum legacionibus eumdem principem infllectere ad suam voluntatem minime potuissent, in manifestam apertamque rebellionem venerunt. Alii vero e diverso negabant prorsus quod idem princeps novum illud... gabellam salis ... a Flandrensibus pecierit...; sed solummodo quia abusus quos plurimos sub privilegiorum pretextu iidem Gandenses contra... publicam tocius patrie utilitatem exercebant, boni princeps fungens officio, in melius corrigere... studeret, in illam rebellionem temere prorupisse..." (*Historiae...*, éd. citée, p. 204).

(106) *Ibid.*, p. 204-206.

(107) Cf. J.-N. PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège, et de quelques contrées voisines*, t. 1, Louvain, 1765, p. 226.

aux causes qu'il faudrait assigner à cet incident déterminant pour la suite des événements: "... multis vertitur in dubium. Affirmant nonnulli causam vel originem factionis fuisse salinam vel tributum salis, quod dux Burgundiae a Gandensibus exigebat, qui tamen in hanc nullis viis aut modis... poterunt solvendam induci; aliis alias origines et causas hujus rei assignantibus". Moins confiant dans son jugement que Thomas Basin, il laisse à Dieu le soin de trancher ("Sed Dominus solus novit corda filiorum hominum")¹⁰⁸. Qu'il ait choisi d'explicitement la version gantoise tendrait cependant à indiquer que celle-ci lui avait paru la plus convaincante.

Rédigée entre novembre 1462 et février de l'année suivante, la *Chronique rimée de l'abbaye de Floreffe* se présente comme un divertissement conçu à l'intention de l'abbé Lucas van Eyck. Elle mêle à l'histoire de l'abbaye la relation de nombreux "faits divers" destinés à soutenir l'intérêt du dédicataire. Son auteur (il s'agirait peut-être du chanoine de Floreffe Henri d'Opprebaix)¹⁰⁹ ne s'embarasse certes guère de donner une explication de la révolte gantoise, mais les termes dont il use pour en introduire le récit montre déjà qu'il se range aux côtés du pouvoir ducal: "En l'an quatorse cens chinquante-deux/ G'esmut le hustin moult crueux/ Dedens Flandres, le pays bon:/ Car Gantois firent rebellion/ Contre leur prinche droiturier"¹¹⁰.

Dernier auteur de l'échantillon, Adrien de But (ca. 1435-1488) était issu de la petite noblesse flamande et membre de la communauté cistercienne des Dunes. Il rédigea entre 1468 et 1478, vraisemblablement avec la collaboration de l'ancien abbé de Royaumont Gilles de Roye, une continuation de la chronique du monastère (ou *Chronodromon*) pour les années 1430-1470¹¹¹. La guerre de Gand y est bien sûr décrite, en grande partie sur base de documents plus anciens¹¹². Gilles de Roye mort, Adrien de But poursuivit seul ses recherches; il en consigna les résultats en marge d'un exemplaire de l'oeuvre commune auquel il donna le nom de *Raparium*¹¹³. On y trouve deux nouvelles relations des préliminaires du con-

(108) *Chronicon*, éd. E. MARTENE et U. DURAND, *Veterum scriptorum et monumentarum historicarum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, t. 5, Paris, 1729, col. 476-477.

(109) Cf. F.A.T. DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. 8, Bruxelles, 1848, p. XXVII-XXX.

(110) *Chronique...*, éd. F.A.T. DE REIFFENBERG, *op. cit.*, p. 165. "Droiturier" signifie ici "légitime" (cf. F. GODEFROY, *Dictionnaire...*, t. 4, 1885, p. 533).

(111) Cf. H. KERVYN DE LETTENHOVE (éd.), *Chroniques relatives... (textes latins)*, Bruxelles, 1870, p. II-XV.

(112) Il paraît en effet extrêmement probable que les différentes "hystorias" dont de But confronte les données afin de préciser le nombre des victimes du conflit aient également été mises à contribution dans nombre d'autres cas, même si, à une exception près, le reste du texte n'en fait nulle mention (*Chronodromon*, éd. H. KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, p. 346 et 343). Les sources utilisées par l'auteur n'ont pas pu être identifiées. Les informations qu'il y a puisées et les indications qu'il donne à leur sujet ne laissent établir de parallèle avec aucune des chroniques examinées ici. Le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye des Dunes ne mentionne d'autre part pas d'ouvrages dont il eût pu se servir (M.T. ISAAC (éd.), *Les livres manuscrits de l'abbaye des Dunes d'après le catalogue du XVIIe siècle*, Aubeil, 1984, p. 1-484 et, plus particulièrement, p. 269-310 - "Historici sacri et prophani" - et p. 445-484 - "Humanistae et vulgares libri"). Il ne fut, il est vrai, rédigé qu'après la destruction d'une bonne partie de la bibliothèque par les iconoclastes, en 1566 (H. KERVYN DE LETTENHOVE (éd.), *op. cit.*, p. III-IV).

(113) *Ibid.*, p. XV.

flit, sans doute péchées dans des sources narratives qui avaient jusque là échappé aux investigations. La version du *Chronodromon* et celles du *Raparium* débutent toutes trois par l'épisode du refus de la gabelle. Elles divergent ensuite quelque peu. Selon la première, Philippe le Bon, indigné, aurait alors voulu réduire les privilèges des Gantois et ceux-ci auraient immédiatement pris les armes pour les défendre ¹¹⁴. Les deux autres versions rapportent quant à elles que le duc aurait riposté en interdisant que l'on procède au renouvellement du magistrat, ce qui privait la ville de justice. Se substituant aux échevins, le grand-doyen des tisserands aurait néanmoins fait exécuter deux personnes (les événements d'août 1449 et de novembre 1451 sont ici amalgamés). Perçue par le pouvoir central comme un acte de rébellion, cette décision aurait bientôt entraîné l'ouverture des hostilités ¹¹⁵. Si de But était à l'époque de celles-ci trop jeune pour y avoir en aucune manière participé, trois de ses proches combattirent cependant dans les rangs de l'armée ducal ¹¹⁶. Il paraît donc à première vue surprenant qu'il se soit toujours fait l'écho du discours des rebelles, mais cela tient sans doute au fait que les chroniques dont il se servit aient généralement été orientées dans ce sens. Comme on peut supposer qu'elles furent pour la plupart récoltées en Flandre, il est permis d'y voir un indice de la bonne réception de la propagande gantoise dans le comté.

Conclusions

Il faut tout d'abord noter qu'aucun des témoignages retenus ne peut être affirmé indemne de l'influence de l'une ou l'autre propagande, puisque tous sont au moins postérieurs aux débuts de la bataille idéologique que se livrèrent la ville et son prince.

Curieusement, seuls Mathieu d'Escouchy et Thomas Basin ont reproduit avec exactitude le discours ducal. L'immense majorité des chroniqueurs, proches ou non du pouvoir central, se sont au contraire fait l'écho du discours des rebelles. Rares sont cependant ceux qui lui ont été fidèles, qu'ils le donnent pour une certitude (Adrien de But, l'auteur de la *Kronijk van Vlaenderen* et, si l'on veut, celui du *Dagboek*) ou le mettent en balance avec un autre point de vue (Thomas Basin et Corneille Zantfliet): la plupart l'édulcorent (les auteurs de l'*Excellente Cronike* et de la *Chronique des Pays-Bas*, Berry et Chartier) ou le dénaturent (Du Clercq, Wavrin, La Marche et l'auteur du ms. 16881) à un point tel qu'il ne justifie plus guère l'attitude des Gantois ou tourne même à leur désavantage. S'il reste indubitable que le discours de ces derniers dut convaincre peu de monde (sinon peut-être en Flandre) et en persuader encore moins de se porter à leur secours, il apparaît d'autre part que le simple bouche-à-oreille dut suffire à lui assurer une large diffusion. "Ces nouvelles-là volent à raz-de-terre" ¹¹⁷.

(114) *Chronodromon*, éd. citée, p. 327.

(115) *Ibid.*, p. 315-316.

(116) *Ibid.*, p. 341 et 343.

(117) Marguerite YOURCENAR, *L'œuvre au noir*.

On l'aura constaté, la propagande gantoise, réfléchi par les écrits des chroniqueurs, a marqué l'historiographie jusqu'à nos jours. La démarche suivie par R. VAUGHAN illustre particulièrement bien ce phénomène: il conclut en faveur de la thèse assignant un rôle déterminant au refus de la taxe sur le sel, parce que récits d'origine "bourguignonne" et flamande - en fait ici bien moins indépendants les uns des autres qu'il ne paraît à première vue - concordent sur ce point ¹¹⁸. L'étude du cas particulier que constitue le conflit de 1447-1453 en fait clairement la preuve: il peut s'avérer fort utile de confronter les données fournies par les sources narratives avec les débats d'idées dont leurs auteurs furent les contemporains.

(118) *Philip the Good...*, p. 306-310.